

Deux visions bien opposées

Plus de 120 personnes ont participé, hier soir, au débat du JdJ sur la fusion des six communes du Bas-Vallon. Défenseurs et opposants au mariage ont brandi leurs arguments sur l'organisation politique et administrative de Rondchâtel ainsi que sur sa fiscalité.

MICHAEL BASSIN
ET PHILIPPE OUDOT

Le poids de l'éventuelle future commune de Rondchâtel a divisé les débatteurs. Patrik Devaux, opposé à la fusion, reconnaît qu'une grande commune est davantage écoutée par le canton ou d'autres communes que six «petites entités». «Mais pour certains dossiers, la taille importe peu», s'empresse-t-il d'ajouter. Raymond Bruckert, favorable au mariage, ne croit pas que les futurs conseillers municipaux de Rondchâtel auront une méconnaissance du territoire vu son étendue. «Nous ne sommes pas au Far-West. Nous ne resterons qu'un confetti dans l'Europe. Non, les kilomètres ne représentent pas un obstacle.»

Concernant la composition du futur Conseil municipal de Rondchâtel, Bêat Grossenbacher a demandé à Michel Walthert des précisions sur les garanties accordées aux six communes actuelles de posséder, à l'avenir, chacune un siège. «Nous avons dû négocier avec le canton pour donner ces prérogatives aux six anciennes entités qui formeront la supra-commune, a répondu l'inté-



DÉBATEURS Opposants et défenseurs de la fusion ont tenté de convaincre les électeurs encore indécis.

(STÉPHANE GERBER)

ressé. L'idée est d'éviter que les deux grandes entités prennent le dessus sur les quatre petites.» Patrik Devaux dénonce les limites de ces prérogatives: «Si un seul candidat se présente à Romont, il n'y aura pas d'élections puisque la place lui est réservée d'office.» François Perrenoud, favorable à la fusion, reconnaît qu'il a fallu créer un consensus, ces prérogatives, pour la «naissance» de Rondchâtel. «Mais rien n'empêchera les citoyens de la future collectivité de changer les règlements après l'acceptation de la fusion», ajoute-t-il. Michel Walthert corrobore ces affirmations: «Si ces prérogati-

ves ou le système d'un Conseil général s'avèrent inefficaces ou inapplicables, il sera possible de les remettre en question en usant d'outils démocratiques comme le droit d'initiative.»

Patrik Devaux est un fervent défenseur des assemblées municipales et craint leur remplacement par le Conseil général: «Durant ces assemblées municipales, il n'est pas rare que de bonnes idées, novatrices, naissent des débats.» François Perrenoud maire de La Heutte parle de son expérience. «Lorsqu'à une assemblée municipale ne participent que 15 personnes sur 380 ayants droit, je n'appelle

plus ça de la démocratie mais de la médiocratie. Le Conseil général sera informé des dossiers et les suivra durant toute l'année.» Des propos qui font dresser les cheveux de Patrik Devaux, ancien président des assemblées à Orvin: «Je n'accepte pas le terme de médiocratie. Chaque personne a le droit de donner son avis. Je m'oppose à ce qu'on mette en avant une élite.»

Concernant la fiscalité, Michel Walthert rappelle que, dès le début du projet, la volonté a été de pouvoir utiliser la quotité la plus basse, à savoir celle de Péry (1.6). «Le projet est cohérent, étudié avec les chiffres

«Lorsqu'à une assemblée municipale ne participent que 15 personnes sur 380 ayants droit, je n'appelle plus ça de la démocratie mais de la médiocratie.»

François Perrenoud

2005 et 2006. Mais nul n'est prophète et ne peut prédire l'avenir.» Jean-Jacques Wiesmann, opposé à la fusion, ne croit pas que Rondchâtel pourra tenir la quotité de 1.6 longtemps. «Cinq communes verront leur quotité diminuer, les taxes vont baisser, les salaires du personnel resteront ce qu'ils sont: si on arrive à faire tout ça avec la quotité de 1.6, ce sera un sacré tour de force! Est-ce que Michel Walthert peut garantir que le canton mettra la différence si cette quotité ne suffit pas?»

Une offre, bien entendu, déclinée. /MBA